



---

# *Avis d'audience publique*

---

Le 8 juillet 2015

Réf. 2015-H-05

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique pour étudier la demande du Saskatchewan Research Council (SRC) concernant la levée du point d'arrêt visant la phase 2 du projet de remise en état du site Gunnar. Ce point d'arrêt porte sur le plan de conception et les options pour la remise en état des dépôts de résidus sur le site de la mine héritée Gunnar qui se trouve dans le Nord de la Saskatchewan.

À la suite d'une audience publique tenue en novembre 2014, la Commission [a octroyé au SRC un permis de dix ans](#) pour le projet de remise en état du site Gunnar. La Commission doit maintenant approuver les plans du SRC relatifs aux options pour la remise en état des dépôts de résidus avant de permettre l'exécution de ces activités sur le site de la mine d'uranium héritée Gunnar. Les plans de conception et les options pour la phase 2 du projet de remise en état qui concerne des parties autres que les dépôts de résidus seront examinés à une date ultérieure.

Date de l'audience : 30 septembre 2015

Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 14<sup>e</sup> étage, 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)

Heure : Tel qu'indiqué dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date d'audience

L'audience publique sera diffusée en direct sur le site Web de la CCSN ([suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca)) et sera ensuite disponible sur le site pendant 90 jours.

Les membres du public qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission sont invités à soumettre leurs commentaires, par écrit, sur le mémoire du SRC concernant le plan de remise en état. Les demandes d'intervention doivent être envoyées au Secrétariat de la Commission d'ici le 19 août 2015, en ligne à [suretenucleaire.gc.ca/fra/the-commission/intervention](http://suretenucleaire.gc.ca/fra/the-commission/intervention) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. Conformément aux *Règles de procédures de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, **la demande doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur

Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une autre page si vous voulez assurer leur confidentialité. Veuillez en outre noter que tous les mémoires sont mis à la disposition du public sur demande auprès du Secrétariat.

Le mémoire du SRC qui sera examiné lors de l'audience sera disponible après le 8 juillet 2015, et le mémoire du personnel de la CCSN sera disponible après le 2 septembre 2015. Ces documents ne peuvent être téléchargés. Pour les obtenir, il faut en faire la demande auprès du Secrétariat à l'adresse ci-dessous ou directement à partir du site Web. Les ordres du jour, les transcriptions d'audience et les renseignements sur le processus d'audience figurent sur le site Web de la CCSN à [suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca).

a/s de Louise Levert  
Secrétariat  
Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater  
C. P. 1046, succursale B  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284  
Télec. : 613-995-5086  
Courriel : interventions@cnsn-ccsn.gc.ca